

# FILTISAC

Société Anonyme avec Conseil d'Administration, PCA et DG

Au capital de 8 814 837 500 FCFA

Siège social : Km 8, route d'Abobo Gare

01 BP 3962 Abidjan 01

RCCM Abidjan n° CI-ABJ-1965-B-4412

## 1ère CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société FILTISAC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

**JEUDI 22 JUIN 2023**  
**A 10 HEURES**  
**DEBUT DES INSCRIPTIONS : 9 HEURES**  
A l'Espace Latrille Events  
II-Plateaux Boulevard Latrille  
Abidjan - Cocody

A l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- 2) Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2022.
- 3) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels établis selon le SYSCOHADA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- 4) Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- 5) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- 6) Approbation de ces rapports ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- 7) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- 8) Renouvellement du mandat des administrateurs.
- 9) Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.
- 10) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non actionnaire.

**La liste des actionnaires, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport spécial du Président du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire** sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les quinze jours précédant l'Assemblée.

**Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.**  
**Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance.**

Nous vous prions de croire, cher actionnaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Pour le Conseil d'Administration**

**M. Mahmoud RAJAN**

Président du Conseil d'Administration